

Mairie d'Erquy

11 square Hôtel de Ville
BP 09
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
www.ville-erquy.com



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Conseil municipal

Jeudi 14 avril 2022

ERQUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'An Deux Mil **Vingt-deux**, le jeudi 14 avril 2022 à vingt heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Michel AMADIÉU, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

14 AVRIL 2022					APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	00	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	5
ABSENTS	5
APTES A VOTER	22



CONVOCACTION	08-04-2022
RÉUNION	14-04-2022
AFFICHAGE	20-04-2022
TRANSMISSION	20-04-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire			1	0	0	HUET Jean-Marie MONNIER Philippe
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			1	0	0	
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			0	1	0	
	AMADIÉU Michel	3è Adjoint			1	0	0	
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe			0	0	1	
	POUGET Léo	5è Adjoint			0	0	1	
	MAZARE Marie-Camille	6è Adjointe			1	0	0	
	HERNOT Bruno	7è Adjoint			1	0	0	
	L'HARIDON Michelle	8è Adjointe			1	0	0	
	HUET Jean-Marie	CMD1			1	0	0	PILVEN Patrice
	TOMBETTE Yves	CMD2			0	0	1	
	CHARLOT Karine	Conseillère			0	1	0	LABBÉ Henri
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			0	1	0	
	DONNARD Roxane	Conseillère			1	0	0	
DURAND Philippe	Conseiller			1	0	0		
GUINARD Brigitte	Conseillère			1	0	0		
LANCESSEUR Christian	Conseiller			0	0	1		
LE RALEC Delphine	Conseillère			0	1	0		
LESNARD Pierre	Conseiller			1	0	0		
MANIS Cécile	Conseillère			0	1	0		
PILVEN Patrice	Conseiller			1	0	0		
RAULT Gabriel	Conseiller			1	0	0		
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller			0	0	1	RENAUT Sylvain
	CHALVET Maryvonne	Conseillère			1	0	0	
	DETREZ Nicole	Conseillère			1	0	0	
	RENAUT Sylvain	Conseiller			1	0	0	
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0	
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS				17	5	5	

Conseil du 14-04-2022					APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	00	00	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques sur le compte-rendu de la précédente séance de Conseil Municipal.

Il n'y a pas de remarque.

Il propose donc de l'approuver.

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré,**

APPROUVE le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 17 mars 2022.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00

Le Maire,
Henri LABBE
ERQUY, Le 14 avril 2022



ERQUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'An Deux Mil **Vingt-deux**, le jeudi 14 avril 2022 à vingt heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBE, Maire d'Erquy. Monsieur Michel AMADIEU, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

14 AVRIL 2022					MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS MODIFICATION 2022-01
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	01	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	5
ABSENTS	5
APTES A VOTER	22



CONVOCACTION	08-04-2022
RÉUNION	14-04-2022
AFFICHAGE	20-04-2022
TRANSMISSION	20-04-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire			1	0	0	
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			1	0	0	
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			0	1	0	
	AMADIEU Michel	3è Adjoint			1	0	0	
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe			0	0	1	HUET Jean-Marie
	POUGET Léo	5è Adjoint			0	0	1	MONNIER Philippe
	MAZARE Marie-Camille	6è Adjointe			1	0	0	
	HERNOT Bruno	7è Adjoint			1	0	0	
	L'HARIDON Michelle	8è Adjointe			1	0	0	
	HUET Jean-Marie	CMD1			1	0	0	
	TOMBETTE Yves	CMD2			0	0	1	PILVEN Patrice
	CHARLOT Karine	Conseillère			0	1	0	
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			0	1	0	
	DONNARD Roxane	Conseillère			1	0	0	
	DURAND Philippe	Conseiller			1	0	0	
	GUINARD Brigitte	Conseillère			1	0	0	
	LANCESSEUR Christian	Conseiller			0	0	1	LABBÉ Henri
LE RALEC Delphine	Conseillère			0	1	0		
LESNARD Pierre	Conseiller			1	0	0		
MANIS Cécile	Conseillère			0	1	0		
PILVEN Patrice	Conseiller			1	0	0		
RAULT Gabriel	Conseiller			1	0	0		
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller			0	0	1	RENAUT Sylvain
	CHALVET Maryvonne	Conseillère			1	0	0	
	DETREZ Nicole	Conseillère			1	0	0	
	RENAUT Sylvain	Conseiller			1	0	0	
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0	
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS				17	5	5	

Conseil du 14-04-2022					MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS MODIFICATION 2022-01
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	01	00	

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier le tableau des effectifs aux motifs suivants :

➤ Ouverture d'un poste d'agent d'accueil État Civil :

TABLEAU DES EFFECTIFS Modification 2022-1	CAT	Dispo	Avant	Mouvements (MVT)			Après	DHS	TOT ETP	Dates d'Effet	
				N°	+	-		Quotités			
Directeur Général des Services	A		1				1	100%	1,0	2 Dispo	
Attaché Territorial Principal	A		2				2	100%	2,0		
Attaché Territorial	A		0				0	100%	0,0		
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B		4				4	100%	3,0		
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B		1				1	100%	1,0		
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	C		2		+1		2	100%	2,0		
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	C		3		+1		3	100%	3,0		
Adjoint Administratif Principal 2 ^e cl (2 ^e Dispo)	C		2				2	100%	0,0		
Adjoint Administratif Territorial (TNC)	C		1				1	80%	0,8		
Adjoint Administratif Territorial	C		1		+1		1	100%	1,0		
Ingénieur principal	A		1				1	100%	1,0	2 Dispo	
Technicien Principal 1 ^{ère} Classe	B		2				2	100%	2,0		
Technicien Principal 2 ^{ème} Classe	B		1				1	100%	1,0		
Agent de Maîtrise principal	B		0				2	100%	1,0		
Agents de Maîtrise	C		4				4	100%	3,0		
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	C		11				1	100%	11,0		
Adjoint Technique Principal 2 ^e Classe	C		9				9	100%	9,0		
Adjoint Technique Territorial	C		11				9	100%	10,0		
Adjoint d'Animation Principal 2 ^e cl (TC)	C		1				1	100%	1,0		
Adjoint d'Animation Principal 2 ^e cl (TNC)	C		1				1	90%	0,9		
Adjoint Territorial d'Animation (4 ^e TC Dispo.)	C		2				2	100%	0,0		
Adjoint Territorial d'Animation (2 ^e TNC)	C		1				1	90%	0,9		
Adjoint Territorial d'Animation (3 ^e TNC)	C		3				3	90%	2,4		
Éducateur Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	B		1				1	100%	1,0	2 Dispo	
Assistant de Conservation P&B Pcpl de 1 ^{ère} Classe	B		1				1	100%	1,0		
Adjoint territorial du patrimoine	C		1				1	80%	0,8		
Brigadier-Chef Principal	C		1				1	100%	1,0		
Gardien Brigadier	C		2				2	100%	2,0		
VARIATIONS ET POSTES RECENSÉS			69				7 0		61,8		4 Dispo
OBSERVATIONS	70 Postes Budgétaires / 4 Dispos / 61,8 ETP Effectifs / 59 ETP Mobilisés / 53,85 Missions sur Erquy 3,15 ETP de Mises à Disposition de LTM (Gestion Locative et ALSH) 1,00 ETP de Mise à Disposition du GIP du Penthièvre (Portage des Repas) 1,00 ETP de Placement en Congé Maladie Professionnelle										

*Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré,*

APPROUVE le Tableau des Emplois Permanents de la Commune d'ERQUY, conformément au recensement des postes budgétaires ci-dessus recensés.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00

*Le Maire,
Henri LABBE
ERQUY, Le 14 avril 2022*



ERQUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'An Deux Mil **Vingt-deux**, le jeudi 14 avril 2022 à vingt heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Michel AMADIEU, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

14 AVRIL 2022					DELIBERATION PORTANT CREATION DE DEUX CONTRATS NON PERMANENTS : CHEF DE PROJET ERQUY 2030 AGENT EN CHARGE DU MARKETING TERRITORIAL
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	02	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	5
ABSENTS	5
APTES A VOTER	22



CONVOCACTION	08-04-2022
RÉUNION	14-04-2022
AFFICHAGE	20-04-2022
TRANSMISSION	20-04-2022

Contrôle de Légalité : DCLE/2

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire			1	0	0	HUET Jean-Marie MONNIER Philippe
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			1	0	0	
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			0	1	0	
	AMADIEU Michel	3è Adjoint			1	0	0	
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe			0	0	1	
	POUGET Léo	5è Adjoint			0	0	1	
	MAZARE Marie-Camille	6è Adjointe			1	0	0	
	HERNOT Bruno	7è Adjoint			1	0	0	
	L'HARIDON Michelle	8è Adjointe			1	0	0	PILVEN Patrice
	HUET Jean-Marie	CMD1			1	0	0	
	TOMBETTE Yves	CMD2			0	0	1	
	CHARLOT Karine	Conseillère			0	1	0	LABBÉ Henri
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			0	1	0	
	DONNARD Roxane	Conseillère			1	0	0	
	DURAND Philippe	Conseiller			1	0	0	
	GUINARD Brigitte	Conseillère			1	0	0	
	LANCESSEUR Christian	Conseiller			0	0	1	
LE RALEC Delphine	Conseillère			0	1	0		
LESNARD Pierre	Conseiller			1	0	0		
MANIS Cécile	Conseillère			0	1	0		
PILVEN Patrice	Conseiller			1	0	0		
RAULT Gabriel	Conseiller			1	0	0		
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller			0	0	1	RENAUT Sylvain
	CHALVET Maryvonne	Conseillère			1	0	0	
	DETREZ Nicole	Conseillère			1	0	0	
	RENAUT Sylvain	Conseiller			1	0	0	
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0	
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS				17	5	5	

Conseil du 14-04-2022					<i>DELIBERATION PORTANT CREATION DE DEUX CONTRATS NON PERMANENTS : CHEF DE PROJET ERQUY 2030 AGENT EN CHARGE DU MARKETING TERRITORIAL</i>
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	02	00	

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il indique également que l'article 3.II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 autorise désormais le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans, et est renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Le contrat a vocation à prendre fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu mais il peut également être rompu par décision de l'employeur, après l'expiration d'un délai d'un an, lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

Afin de répondre aux besoins de notre collectivité, la création de deux emplois non permanents sur cette base permet donc d'envisager le recrutement de deux contractuels pour accompagner les projets d'aménagements et valoriser le territoire d'un point de vue économique. Ils interviendront de l'étude à la concrétisation des projets, le but étant de lier expertise et ingénierie. Les deux emplois créés sont :

- Chef de projet Erquy 2030 : En charge d'accompagner les projets d'aménagement.
- Marketing Territorial : Valoriser économiquement le territoire, participer à la communication de la commune.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer deux emplois non permanents afin de pouvoir recruter deux agents contractuels pour mener à bien l'accompagnement des projets d'aménagements et la valorisation du territoire d'un point de vue économique ;

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré,**

APPROUVE la création, à compter du 1^{er} mai 2022, de deux emplois non permanents dans le grade de Rédacteur, Rédacteur principal 2^e classe, Rédacteur principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet pour mener à bien le projet suivant : l'accompagnement des projets d'aménagements et la valorisation du territoire d'un point de vue économique.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés pour une durée déterminée de 3 ans.

La rémunération des agents sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le candidat retenu pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la délibération n° 10 en date du 12 décembre 2019

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	17	5

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erguy, jeudi 14 avril 2022**



ERQUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'An Deux Mil **Vingt-deux**, le jeudi 14 avril 2022 à vingt heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Michel AMADIEU, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

14 AVRIL 2022					PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE M4 HT DES CAMPINGS MUNICIPAUX (SPIC)
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	03	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	5
ABSENTS	5
APTES A VOTER	22



CONVOCATION	08-04-2022
RÉUNION	14-04-2022
AFFICHAGE	20-04-2022
TRANSMISSION	20-04-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire			1	0	0	
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			1	0	0	
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			0	1	0	
	AMADIEU Michel	3è Adjoint			1	0	0	
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe			0	0	1	HUET Jean-Marie
	POUGET Léo	5è Adjoint			0	0	1	MONNIER Philippe
	MAZARE Marie-Camille	6è Adjointe			1	0	0	
	HERNOT Bruno	7è Adjoint			1	0	0	
	L'HARIDON Michelle	8è Adjointe			1	0	0	
	HUET Jean-Marie	CMD1			1	0	0	
	TOMBETTE Yves	CMD2			0	0	1	PILVEN Patrice
	CHARLOT Karine	Conseillère			0	1	0	
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			0	1	0	
	DONNARD Roxane	Conseillère			1	0	0	
	DURAND Philippe	Conseiller			1	0	0	
	GUINARD Brigitte	Conseillère			1	0	0	
	LANCESSEUR Christian	Conseiller			0	0	1	LABBÉ Henri
	LE RALEC Delphine	Conseillère			0	1	0	
	LESNARD Pierre	Conseiller			1	0	0	
MANIS Cécile	Conseillère			0	1	0		
PILVEN Patrice	Conseiller			1	0	0		
RAULT Gabriel	Conseiller			1	0	0		
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller			0	0	1	RENAUT Sylvain
	CHALVET Maryvonne	Conseillère			1	0	0	
	DETREZ Nicole	Conseillère			1	0	0	
	RENAUT Sylvain	Conseiller			1	0	0	
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0	
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS				17	5	5	

Conseil du 14-04-2022					PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE M4 HT DES CAMPINGS MUNICIPAUX (SPIC)
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	03	00	

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et à l'adoption du **Budget Primitif 2022** du **Budget Annexe M4 des Campings Municipaux**.

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2022 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2021	RÉALISÉ 2021	Taux d'Exé	RESTE 2021	REPORT 2021	VAR. BP 2022	PRIMITIF 2022	VAR / BP N-1
DF	338 800,00 €	269 199,58 €	79,46%	69 600,42 €			310 100,00 €	
RF	338 800,00 €	295 683,69 €	87,27%	43 116,31 €			310 100,00 €	
SOLDE		26 484,11 €		-26 484,11 €				
DI	142 838,00 €	76 063,32 €	53,25%	66 774,68 €			266 763,32 €	
RI	142 838,00 €	39 000,00 €	27,30%	103 838,00 €			266 763,32 €	
SOLDE		-37 063,32 €		37 063,32 €				

AFFECTATION 2022 DES RÉSULTATS 2021 / AU CEN- TIME				
Récap.	REPORT 2021	VAR. BP 2022	PRIMITIF 2022	VAR BP / CA
DF 002 RF 002				
DI 001 RI 001	37 063,32 €		37 063,32 €	
RI 1068			26 484,11 €	

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe M4 des Campings Municipaux pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE VOTER	l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes par chapitre et opération budgétaire au plus haut niveau de regroupement pour les deux sections du budget, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits au sein desdits chapitres ou opérations votés comme tels, afin d'ajuster le cas échéant, les écritures comptables au regard des exigences budgétaires.										
VOTE DU BUDGET PRIMITIF					APPROBATION			DÉCOMPTÉ DES SUFFRAGES			
Élus	Présents	Man-dants	Absents	Habili-tés	Retraits	Abste-nus	Vo-tants	Blancs	Expri-més	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	01	21	00	21	21	00



**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 14 Avril 2022**

ERQUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'An Deux Mil **Vingt-deux**, le jeudi 14 avril 2022 à vingt heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Michel AMADIEU, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

14 AVRIL 2022					PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE D'ERQUY CENTRE
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	04	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	5
ABSENTS	5
APTÉS A VOTER	22



CONVOCAATION	08-04-2022
RÉUNION	14-04-2022
AFFICHAGE	20-04-2022
TRANSMISSION	20-04-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire			1	0	0	
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			1	0	0	
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			0	1	0	
	AMADIEU Michel	3è Adjoint			1	0	0	
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe			0	0	1	
	POUGET Léo	5è Adjoint			0	0	1	
	MAZARE Marie-Camille	6è Adjointe			1	0	0	
	HERNOT Bruno	7è Adjoint			1	0	0	
	L'HARIDON Michelle	8è Adjointe			1	0	0	
	HUET Jean-Marie	CMD1			1	0	0	PILVEN Patrice
	TOMBETTE Yves	CMD2			0	0	1	
	CHARLOT Karine	Conseillère			0	1	0	LABBÉ Henri
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			0	1	0	
	DONNARD Roxane	Conseillère			1	0	0	
	DURAND Philippe	Conseiller			1	0	0	
	GUINARD Brigitte	Conseillère			1	0	0	
	LANCESSEUR Christian	Conseiller			0	0	1	
	LE RALEC Delphine	Conseillère			0	1	0	
	LESNARD Pierre	Conseiller			1	0	0	
MANIS Cécile	Conseillère			0	1	0		
PILVEN Patrice	Conseiller			1	0	0		
RAULT Gabriel	Conseiller			1	0	0		
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller			0	0	1	RENAUT Sylvain
	CHALVET Maryvonne	Conseillère			1	0	0	
	DETREZ Nicole	Conseillère			1	0	0	
	RENAUT Sylvain	Conseiller			1	0	0	
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0	
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS				17	5	5	

Conseil du 14-04-2022					PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE D'ERQUY CENTRE
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	04	00	

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et à l'adoption du **Budget Primitif 2022** du **Budget Annexe du Port de Plaisance d'Erquy Centre**.

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2022 EN EUROS			
Ré-cap.	PRÉVU 2021	RÉALISÉ 2021	Taux d'Exé	RESTE 2021	RE- PORT 2021	VAR. BP 2022	PRIMITIF 2022	VAR / BP N-1
DF	149 683,00 €	94 762,13 €	63,31%	54 920,87 €			156 836,46 €	
RF	149 683,00 €	162 698,59 €	108,70%	-13 015,59 €			156 836,46 €	
SOLDE		67 936,46 €		-67 936,46 €				
DI	97 662,00 €	21 224,24 €	21,73%	76 437,76 €			91 742,25 €	
RI	97 662,00 €	38 930,03 €	39,86%	58 731,97 €			91 742,25 €	
SOLDE		17 705,79 €		-17 705,79 €				

AFFECTATION 2022 DES RÉSULTATS 2021 / AU CENTIME				
Ré-cap.	REPORT 2021	VAR. BP 2022	PRIMITIF 2022	VAR BP / CA
DF 002				
RF 002	67 936,46 €		67 936,46 €	
DI 001				
RI 001	17 705,79 €		17 705,79 €	
RI 1068				

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe du Port de Plaisance d'Erquy Centre pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE VOTER	l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes par chapitre et opération budgétaire au plus haut niveau de regroupement pour les deux sections du budget, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits au sein desdits chapitres ou opérations votés comme tels, afin d'ajuster le cas échéant, les écritures comptables au regard des exigences budgétaires ;										
D'APPROUVER	la Reprise des Résultats de l'Exercice Comptable N-1 et de fixer l'affectation de l'excédent de fonctionnement au crédit de la section d'investissement de l'exercice N, dans la limite du déficit d'investissement N-1 majoré le cas échéant, du déficit des engagements N-1 reportés en année N, ce qui détermine en l'espèce un montant total net à compenser de :										Au Crédit du compte 1068-SI
Sans Objet											
A) REPRISE DES RÉSULTATS				APPROBATION			DÉCOMPTÉ DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Man-dants	Absents	Habili-tés	Retraits	Abste-nus	Votants	Blancs	Expri-més	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00
B) VOTE DU BUDGET PRIMITIF				APPROBATION			DÉCOMPTÉ DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Man-dants	Absents	Habili-tés	Retraits	Abste-nus	Votants	Blancs	Expri-més	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00



**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 14 avril 2022.**

ERQUY **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL** **SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt-deux**, le jeudi 14 avril 2022 à vingt heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Michel AMADIEU, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

14 AVRIL 2022					PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE D'ERQUY LES HOPITAUX
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	05	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	5
ABSENTS	5
APTES A VOTER	22



CONVOCACTION	08-04-2022
RÉUNION	14-04-2022
AFFICHAGE	20-04-2022
TRANSMISSION	20-04-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS		
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES		
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire			1	0	0		
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			1	0	0		
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			0	1	0		
	AMADIEU Michel	3è Adjoint			1	0	0		
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe			0	0	1		HUET Jean-Marie
	POUGET Léo	5è Adjoint			0	0	1		MONNIER Philippe
	MAZARE Marie-Camille	6è Adjointe			1	0	0		
	HERNOT Bruno	7è Adjoint			1	0	0		
	L'HARIDON Michelle	8è Adjointe			1	0	0		
	HUET Jean-Marie	CMD1			1	0	0	PILVEN Patrice	
	TOMBETTE Yves	CMD2			0	0	1		
	CHARLOT Karine	Conseillère			0	1	0	LABBÉ Henri	
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			0	1	0		
	DONNARD Roxane	Conseillère			1	0	0		
	DURAND Philippe	Conseiller			1	0	0		
	GUINARD Brigitte	Conseillère			1	0	0		
LANCESSEUR Christian	Conseiller			0	0	1			
LE RALEC Delphine	Conseillère			0	1	0			
LESNARD Pierre	Conseiller			1	0	0			
MANIS Cécile	Conseillère			0	1	0			
PILVEN Patrice	Conseiller			1	0	0			
RAULT Gabriel	Conseiller			1	0	0			
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller			0	0	1	RENAUT Sylvain	
	CHALVET Maryvonne	Conseillère			1	0	0		
	DETREZ Nicole	Conseillère			1	0	0		
	RENAUT Sylvain	Conseiller			1	0	0		
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0		
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS				17	5	5		

Conseil du 14-04-2022					PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE D'ERQUY LES HOPITAUX
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	05	00	

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et à l'adoption du **Budget Primitif 2022** du **Budget Annexe du Port de Plaisance d'Erquy Les Hôpitaux**.

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2022 EN EUROS			
Ré-cap.	PRÉVU 2021	RÉALISÉ 2021	Taux d'Exé	RESTE 2021	REPORT 2021	VAR. BP 2022	PRIMITIF 2022	VAR / BP N-1
DF	32 900,00 €	30 821,90 €	93,68%	2 078,10 €			103 933,96 €	
RF	32 900,00 €	33 955,86 €	103,21%	-1 055,86 €			103 933,96 €	
SOLDE		3 133,96 €		-3 133,96 €				
DI	11 220,00 €	1 710,60 €	15,25%	9 509,40 €			69 510,01 €	
RI	11 220,00 €	11 220,61 €	100,01%	-0,61 €			69 510,01 €	
SOLDE		9 510,01 €		-9 510,01 €				

AFFECTATION 2022 DES RÉSULTATS 2021 / AU CENTIME				
Ré-cap.	REPORT 2021	VAR. BP 2022	PRIMITIF 2022	VAR BP / CA
DF 002				
RF 002	3 133,96 €		3 133,96 €	
DI 001				
RI 001	9 510,01 €		9 510,01 €	
RI 1068				

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe du Port de Plaisance d'Erquy Les Hôpitaux pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE VOTER	l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes par chapitre et opération budgétaire au plus haut niveau de regroupement pour les deux sections du budget, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits au sein desdits chapitres ou opérations votés comme tels, afin d'ajuster le cas échéant, les écritures comptables au regard des exigences budgétaires ;										
D'APPROUVER	la Reprise des Résultats de l'Exercice Comptable N-1 et de fixer l'affectation de l'excédent de fonctionnement au crédit de la section d'investissement de l'exercice N, dans la limite du déficit d'investissement N-1 majoré le cas échéant, du déficit des engagements N-1 reportés en année N, ce qui détermine en l'espèce un montant total net à compenser de :										Au Crédit du compte 1068-SI
A) REPRISE DES RÉSULTATS				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00
B) VOTE DU BUDGET PRIMITIF				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00



**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 17 avril 2022**

ERQUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'An Deux Mil **Vingt-deux**, le jeudi 14 avril 2022 à vingt heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Michel AMADIÉU, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

14 AVRIL 2022					PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SAINT-PABU
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	06	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	5
ABSENTS	5
APTES A VOTER	22



CONVOCACTION	08-04-2022
RÉUNION	14-04-2022
AFFICHAGE	20-04-2022
TRANSMISSION	20-04-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire			1	0	0	HUET Jean-Marie MONNIER Philippe
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			1	0	0	
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			0	1	0	
	AMADIÉU Michel	3è Adjoint			1	0	0	
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe			0	0	1	
	POUGET Léo	5è Adjoint			0	0	1	
	MAZARE Marie-Camille	6è Adjointe			1	0	0	
	HERNOT Bruno	7è Adjoint			1	0	0	
	L'HARIDON Michelle	8è Adjointe			1	0	0	PILVEN Patrice
	HUET Jean-Marie	CMD1			1	0	0	
	TOMBETTE Yves	CMD2			0	0	1	
	CHARLOT Karine	Conseillère			0	1	0	LABBÉ Henri
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			0	1	0	
	DONNARD Roxane	Conseillère			1	0	0	
DURAND Philippe	Conseiller			1	0	0		
GUINARD Brigitte	Conseillère			1	0	0		
LANCESSEUR Christian	Conseiller			0	0	1		
LE RALEC Delphine	Conseillère			0	1	0		
LESNARD Pierre	Conseiller			1	0	0		
MANIS Cécile	Conseillère			0	1	0		
PILVEN Patrice	Conseiller			1	0	0	RENAUT Sylvain	
RAULT Gabriel	Conseiller			1	0	0		
MORIN Yannick	Conseiller			0	0	1		
CHALVET Maryvonne	Conseillère			1	0	0		
DETREZ Nicole	Conseillère			1	0	0		
RENAUT Sylvain	Conseiller			1	0	0		
LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0		
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS			17	5	5		

Conseil du 14-04-2022					PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SAINT-PABU
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	06	00	

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et à l'adoption du **Budget Primitif 2022** du **Budget Annexe du Lotissement Saint-Pabu**.

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2022 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2021	RÉALISÉ 2021	Taux d'Exé	RESTE 2021	REPORT 2021	VAR. BP 2022	PRIMITIF 2022	VAR / BP N-1
DF	87 032,00 €	87 031,34 €	100,00%	0,66 €			87 031,34 €	
RF	87 032,00 €		0,00%	87 032,00 €			87 031,34 €	
SOLDE		-87 031,34 €		87 031,34 €				
DI				0,00 €				
RI				0,00 €			0,00 €	
SOLDE		0,00 €		0,00 €				

AFFECTATION 2022 DES RÉSULTATS 2021 / AU CENTIME				
Récap.	REPORT 2021	VAR. BP 2022	PRIMITIF 2022	VAR BP / CA
DF 002	87 031,34 €		87 031,34 €	
RF 002				
DI 001				
RI 001				
RI 1068				

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe du Lotissement Saint-Pabu pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE VOTER	l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes par chapitre et opération budgétaire au plus haut niveau de regroupement pour les deux sections du budget, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits au sein desdits chapitres ou opérations votés comme tels, afin d'ajuster le cas échéant, les écritures comptables au regard des exigences budgétaires ;										
D'APPROUVER	la Reprise des Résultats de l'Exercice Comptable N-1 et de fixer l'affectation de l'excédent de fonctionnement au crédit de la section d'investissement de l'exercice N, dans la limite du déficit d'investissement N-1 majoré le cas échéant, du déficit des engagements N-1 reportés en année N, ce qui détermine en l'espèce un montant total net à compenser de :										Au Crédit du compte 1068-SI
											Sans Objet
A) REPRISE DES RÉSULTATS				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Man-dants	Absents	Habili-tés	Retraits	Abste-nus	Votants	Blancs	Expri-més	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00
B) VOTE DU BUDGET PRIMITIF				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Man-dants	Absents	Habili-tés	Retraits	Abste-nus	Votants	Blancs	Expri-més	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00



**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 14 avril 2022**

ERQUY **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL** **SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt-deux**, le jeudi 14 avril 2022 à vingt heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBE, Maire d'Erquy. Monsieur Michel AMADIEU, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

14 AVRIL 2022					PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LA COUTURE
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	07	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	5
ABSENTS	5
APTES A VOTER	22



CONVOCACTION	08-04-2022
RÉUNION	14-04-2022
AFFICHAGE	20-04-2022
TRANSMISSION	20-04-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS		
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES		
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire			1	0	0		
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			1	0	0		
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			0	1	0		
	AMADIEU Michel	3è Adjoint			1	0	0		
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe			0	0	1		HUET Jean-Marie
	POUGET Léo	5è Adjoint			0	0	1		MONNIER Philippe
	MAZARE Marie-Camille	6è Adjointe			1	0	0		
	HERNOT Bruno	7è Adjoint			1	0	0		
	L'HARIDON Michelle	8è Adjointe			1	0	0		
	HUET Jean-Marie	CMD1			1	0	0	PILVEN Patrice	
	TOMBETTE Yves	CMD2			0	0	1		
	CHARLOT Karine	Conseillère			0	1	0	LABBÉ Henri	
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			0	1	0		
	DONNARD Roxane	Conseillère			1	0	0		
	DURAND Philippe	Conseiller			1	0	0		
	GUINARD Brigitte	Conseillère			1	0	0		
	LANCESSEUR Christian	Conseiller			0	0	1		
LE RALEC Delphine	Conseillère			0	1	0			
LESNARD Pierre	Conseiller			1	0	0			
MANIS Cécile	Conseillère			0	1	0			
PILVEN Patrice	Conseiller			1	0	0			
RAULT Gabriel	Conseiller			1	0	0			
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller			0	0	1	RENAUT Sylvain	
	CHALVET Maryvonne	Conseillère			1	0	0		
	DETREZ Nicole	Conseillère			1	0	0		
	RENAUT Sylvain	Conseiller			1	0	0		
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0		
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS			17	5	5			

Conseil du 14-04-2022					PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LA COUTURE
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	07	00	

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et à l'adoption du **Budget Primitif 2022** du **Budget Annexe du Lotissement La Couture**.

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2022 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2021	RÉALISÉ 2021	Taux d'Exé	RESTE 2021	REPORT 2021	VAR. BP 2022	PRIMITIF 2022	VAR / BP N-1
DF	75 000,00 €	5 867,77 €	7,82%	69 132,23 €			13 440,36 €	
RF	75 000,00 €	5 868,25 €	7,82%	69 131,75 €			13 440,36 €	
SOLDE		0,48 €		-0,48 €				
DI	82 572,00 €	13 440,36 €	16,28%	69 131,64 €			13 440,36 €	
RI	82 572,00 €		0,00%	82 572,00 €			13 440,36 €	
SOLDE		-13 440,36 €		13 440,36 €				

AFFECTATION 2022 DES RÉSULTATS 2021 / AU CENTIME				
Récap.	REPORT 2021	VAR. BP 2022	PRIMITIF 2022	VAR BP / CA
DF 002				
RF 002	0,48 €		0,48 €	
DI 001	13 440,36 €		13 440,36 €	
RI 001				
RI 1068				

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe du Lotissement La Couture pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE VOTER	l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes par chapitre et opération budgétaire au plus haut niveau de regroupement pour les deux sections du budget, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits au sein desdits chapitres ou opérations votés comme tels, afin d'ajuster le cas échéant, les écritures comptables au regard des exigences budgétaires ;										
D'APPROUVER	la Reprise des Résultats de l'Exercice Comptable N-1 et de fixer l'affectation de l'excédent de fonctionnement au crédit de la section d'investissement de l'exercice N, dans la limite du déficit d'investissement N-1 majoré le cas échéant, du déficit des engagements N-1 reportés en année N, ce qui détermine en l'espèce un montant total net à compenser de :										Au Crédit du compte 1068-SI
A) REPRISE DES RÉSULTATS				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Man-dants	Absents	Habili-tés	Retraits	Abste-nus	Votants	Blancs	Expri-més	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00
B) VOTE DU BUDGET PRIMITIF				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Man-dants	Absents	Habili-tés	Retraits	Abste-nus	Votants	Blancs	Expri-més	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00



**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 14 avril 2022**

EROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'An Deux Mil **Vingt-deux**, le jeudi 14 avril 2022 à vingt heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'EROUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Michel AMADIEU, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

14 AVRIL 2022					PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES ROCHETTES
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	08	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	5
ABSENTS	5
APTES A VOTER	22



CONVOCAATION	08-04-2022
RÉUNION	14-04-2022
AFFICHAGE	20-04-2022
TRANSMISSION	20-04-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire			1	0	0	HUET Jean-Marie MONNIER Philippe
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			1	0	0	
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			0	1	0	
	AMADIEU Michel	3è Adjoint			1	0	0	
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe			0	0	1	
	POUGET Léo	5è Adjoint			0	0	1	
	MAZARE Marie-Camille	6è Adjointe			1	0	0	
	HERNOT Bruno	7è Adjoint			1	0	0	
	L'HARIDON Michelle	8è Adjointe			1	0	0	PILVEN Patrice
	HUET Jean-Marie	CMD1			1	0	0	
	TOMBETTE Yves	CMD2			0	0	1	
	CHARLOT Karine	Conseillère			0	1	0	LABBÉ Henri
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			0	1	0	
	DONNARD Roxane	Conseillère			1	0	0	
	DURAND Philippe	Conseiller			1	0	0	
	GUINARD Brigitte	Conseillère			1	0	0	
	LANCESSEUR Christian	Conseiller			0	0	1	
	LE RALEC Delphine	Conseillère			0	1	0	
LESNARD Pierre	Conseiller			1	0	0		
MANIS Cécile	Conseillère			0	1	0		
PILVEN Patrice	Conseiller			1	0	0		
RAULT Gabriel	Conseiller			1	0	0		
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller			0	0	1	RENAUT Sylvain
	CHALVET Maryvonne	Conseillère			1	0	0	
	DETREZ Nicole	Conseillère			1	0	0	
	RENAUT Sylvain	Conseiller			1	0	0	
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0	
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS				17	5	5	

Conseil du 14-04-2022					PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES ROCHETTES
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	08	00	

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et à l'adoption du **Budget Primitif 2022** du **Budget Annexe du Lotissement Les Rochettes**.

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2022 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2021	RÉALISÉ 2021	Taux d'Exé	RESTE 2021	REPORT 2021	VAR. BP 2022	PRIMITIF 2022	VAR / BP N-1
DF	225 000,00 €	16 862,26 €	7,49%	208 137,74 €			329 860,00 €	
RF	225 000,00 €	16 862,26 €	7,49%	208 137,74 €			329 860,00 €	
SOLDE		0,00 €		0,00 €				
DI	225 000,00 €	16 862,26 €	7,49%	208 137,74 €			346 722,26 €	
RI	225 000,00 €		0,00%	225 000,00 €			346 722,26 €	
SOLDE		-16 862,26 €		16 862,26 €				

AFFECTATION 2022 DES RÉSULTATS 2021 / AU CENTIME				
Récap.	REPORT 2021	VAR. BP 2022	PRIMITIF 2022	VAR BP /CA
DF 002				
RF 002				
DI 001	16 862,26 €		16 862,26 €	
RI 001				
RI 1068			0,00 €	

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe du Lotissement des Rochettes pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE VOTER	l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes par chapitre et opération budgétaire au plus haut niveau de regroupement pour les deux sections du budget, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits au sein desdits chapitres ou opérations votés comme tels, afin d'ajuster le cas échéant, les écritures comptables au regard des exigences budgétaires ;										
D'APPROUVER	la Reprise des Résultats de l'Exercice Comptable N-1 et de fixer l'affectation de l'excédent de fonctionnement au crédit de la section d'investissement de l'exercice N, dans la limite du déficit d'investissement N-1 majoré le cas échéant, du déficit des engagements N-1 reportés en année N, ce qui détermine en l'espèce un montant total net à compenser de :										Au Crédit du compte 1068-SI
											Sans Objet
A) REPRISE DES RÉSULTATS				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Man-dants	Absents	Habili-tés	Retraits	Abste-nus	Votants	Blancs	Expri-més	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00
B) VOTE DU BUDGET PRIMITIF				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Man-dants	Absents	Habili-tés	Retraits	Abste-nus	Votants	Blancs	Expri-més	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00



**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 14 avril 2022**

ERQUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'An Deux Mil **Vingt-deux**, le jeudi 14 avril 2022 à vingt heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Michel AMADIÉU, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

14 AVRIL 2022					ÉLECTRIFICATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉPHONIE 2020 SOUS L'ÉGIDE DU SDE 22 : PROGRAMME SDE EFFACEMENT DES RÉSEAUX 2020 : LA COUTURE TRANCHE 1 (PROG. 2020-3) - RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2020-11-26-01-01 – FINANCEMENT
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	09	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	5
ABSENTS	5
APTES A VOTER	22



CONVOCAION	08-04-2022
RÉUNION	14-04-2022
AFFICHAGE	20-04-2022
TRANSMISSION	20-04-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS		
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES		
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire			1	0	0		
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			1	0	0		
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			0	1	0		
	AMADIÉU Michel	3è Adjoint			1	0	0		
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe			0	0	1		HUET Jean-Marie
	POUGET Léo	5è Adjoint			0	0	1		MONNIER Philippe
	MAZARE Marie-Camille	6è Adjointe			1	0	0		
	HERNOT Bruno	7è Adjoint			1	0	0		
	L'HARIDON Michelle	8è Adjointe			1	0	0		
	HUET Jean-Marie	CMD1			1	0	0	PILVEN Patrice	
	TOMBETTE Yves	CMD2			0	0	1		
	CHARLOT Karine	Conseillère			0	1	0	LABBÉ Henri	
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			0	1	0		
	DONNARD Roxane	Conseillère			1	0	0		
	DURAND Philippe	Conseiller			1	0	0		
	GUINARD Brigitte	Conseillère			1	0	0		
	LANCESSEUR Christian	Conseiller			0	0	1		
LE RALEC Delphine	Conseillère			0	1	0			
LESNARD Pierre	Conseiller			1	0	0			
MANIS Cécile	Conseillère			0	1	0			
PILVEN Patrice	Conseiller			1	0	0			
RAULT Gabriel	Conseiller			1	0	0			
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller			0	0	1	RENAUT Sylvain	
	CHALVET Maryvonne	Conseillère			1	0	0		
	DETREZ Nicole	Conseillère			1	0	0		
	RENAUT Sylvain	Conseiller			1	0	0		
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0		
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS				17	5	5		

Conseil du 14-04-2022					ÉLECTRIFICATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉPHONIE 2020 SOUS L'ÉGIDE DU SDE 22 : PROGRAMME SDE EFFACEMENT DES RÉSEAUX 2020 : LA COUTURE TRANCHE 1 (PROG. 2020-3) - RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2020-11-26-01-01 – FINANCEMENT
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	09	00	

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-11-26-01-01, le conseil municipal a approuvé le programme d'effacement de réseaux à la Couture – Tranche n°1, réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22).

Il convient de revoir le financement de ce programme. Le taux de participation de la commune est moindre que prévu. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

ERQUY
Effacement BT/ EP/ TELECOM « La Couture » - Tranche 1
Estimation sommaire
 (sous réserve de la récupération des fourreaux mise en place par la DDE lors de la réfection de voirie)

RESEAU ELECTRIQUE

Mode opératoire	Financement par la Commune	Montant des travaux*	Contribution de la commune**
Le SDE, maître d'ouvrage, inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune.	30 % du montant HT jusqu'à 125 000 € puis 54 % du montant HT jusqu'à 191 500 € Au delà, coût HT des travaux (les plafonds de travaux sont annuels)	125 000 € HT	37 500 €

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Mode opératoire	Financement par la Commune	Montant des travaux*	Contribution de la commune**
Le SDE, maître d'ouvrage, inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune.	60 % du montant HT	65 000 € HT	39 000 €

RESEAU TELEPHONIQUE (intervention du SDE pour le Génie Civil)

	Financement par la Commune	Contribution de la commune**
Génie Civil Le SDE, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une subvention d'équipement du même montant à la commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la surfaçage qu'ils occasionnent	Le matériel à l'exception des citeneaux et des fourreaux en partie privative est fourni par Orange. La pose et le terrassement sont du ressort de la collectivité	40 400 € TTC
Câblage	Orange est maître d'ouvrage de cette prestation et facture à la collectivité 18 % du coût HT correspondant. <i>le devis officiel vous sera transmis par Orange.</i>	<i>le devis officiel vous sera transmis par Orange</i>

* Coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre

**Ces montants doivent être inscrits en investissement au compte 204158 et amortis.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de l'approuver.

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
 Après en avoir Délibéré,**

APPROUVE les modalités de financement suivantes, sur la base des estimatifs sommaires réalisés par le SDE 22, maître d'ouvrage :

- **Le projet d'effacement des réseaux basse tension au lieu-dit « La Couture – tranche n°1 »** présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **125 000.00 € H.T.**

Notre commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au **taux de 30%**, conformément au règlement financier du SDE 22, **calculé sur le montant H.T. du coût réel des travaux.**

- **Le projet d'aménagement de l'éclairage public au lieu-dit « La Couture – tranche n°1 »** présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **65 000.00 € H.T.** (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage éclairage public au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au **taux de 60%**, conformément

au règlement financier du SDE 22, **calculé sur le montant H.T. du coût réel des travaux, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.**

- **Le projet d'enfouissement coordonné des infrastructures de communications électroniques au lieu-dit « La Couture – tranche n°1 »** présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **40 400.00 € T.T.C.**

Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux d'infrastructures de communications électroniques au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au **taux de 100%**, conformément au règlement financier du SDE 22, **calculé sur le montant T.T.C. du coût réel des travaux.**

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la commune selon les conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00

Le Maire,
Henri LABBE
ERQUY, Le 14 avril 2022



ERQUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'An Deux Mil **Vingt-deux**, le jeudi 14 avril 2022 à vingt heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Michel AMADIEU, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

14 AVRIL 2022					ÉLECTRIFICATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉPHONIE 2021 SOUS L'ÉGIDE DU SDE 22 : PROGRAMME SDE EFFACEMENT DES RÉSEAUX 2021 : LA COUTURE TRANCHE 2 (PROG. 2020-1) – RECTIFICATION DELIBERATION N°2020-11-26-01-02 – FINANCEMENT
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	10	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	5
ABSENTS	5
APTÉS A VOTER	22



CONVOCATION	08-04-2022
RÉUNION	14-04-2022
AFFICHAGE	20-04-2022
TRANSMISSION	20-04-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire			1	0	0	HUET Jean-Marie MONNIER Philippe
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			1	0	0	
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			0	1	0	
	AMADIEU Michel	3è Adjoint			1	0	0	
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe			0	0	1	
	POUGET Léo	5è Adjoint			0	0	1	
	MAZARE Marie-Camille	6è Adjointe			1	0	0	
	HERNOT Bruno	7è Adjoint			1	0	0	
	L'HARIDON Michelle	8è Adjointe			1	0	0	
	HUET Jean-Marie	CMD1			1	0	0	PILVEN Patrice
	TOMBETTE Yves	CMD2			0	0	1	
	CHARLOT Karine	Conseillère			0	1	0	LABBÉ Henri
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			0	1	0	
	DONNARD Roxane	Conseillère			1	0	0	
	DURAND Philippe	Conseiller			1	0	0	
	GUINARD Brigitte	Conseillère			1	0	0	
	LANCESSEUR Christian	Conseiller			0	0	1	
	LE RALEC Delphine	Conseillère			0	1	0	
	LESNARD Pierre	Conseiller			1	0	0	
MANIS Cécile	Conseillère			0	1	0		
PILVEN Patrice	Conseiller			1	0	0		
RAULT Gabriel	Conseiller			1	0	0		
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller			0	0	1	RENAUT Sylvain
	CHALVET Maryvonne	Conseillère			1	0	0	
	DETREZ Nicole	Conseillère			1	0	0	
	RENAUT Sylvain	Conseiller			1	0	0	
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0	
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS				17	5	5	

Conseil du 14-04-2022					ÉLECTRIFICATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉPHONIE 2021 SOUS L'ÉGIDE DU SDE 22 : PROGRAMME SDE EFFACEMENT DES RÉSEAUX 2021 : LA COUTURE TRANCHE 2 (PROG. 2020-1) – RECTIFICATION DELIBERATION N°2020-11-26-01-02 – FINANCEMENT
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	10	00	

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-11-26-01-02, le conseil municipal a approuvé le programme d'effacement de réseaux à la Couture – Tranche n°2, réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22).

Il convient de revoir le financement de ce programme. Le taux de participation de la commune est moindre que prévu. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

ERQUY
Effacement BT/ EP/ TELECOM « La Couture » - Tranche 2
Estimation sommaire
 (sous réserve de la récupération des fourreaux mise en place par la DDE lors de la réfection de voirie)

RESEAU ELECTRIQUE

Mode opératoire	Financement par la Commune	Montant des travaux*	Contribution de la commune**
Le SDE, maître d'ouvrage, inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune.	30 % du montant HT jusqu'à 125 000 € puis 54 % du montant HT jusqu'à 191 500 € Au delà, coût HT des travaux <i>(les plafonds de travaux sont annuels)</i>	95 000 € HT	28 500 €

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Mode opératoire	Financement par la Commune	Montant des travaux*	Contribution de la commune**
Le SDE, maître d'ouvrage, inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune.	60 % du montant HT	25 000 € HT	15 000 €

RESEAU TELEPHONIQUE (intervention du SDE pour le Génie Civil)

	Financement par la Commune	Contribution de la commune**
Génie Civil Le SDE, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une subvention d'équipement du même montant à la commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la sur largeur qu'ils occasionnent	Le matériel à l'exception des citeneaux et des fourreaux en partie privative est fourni par Orange. La pose et le terrassement sont du ressort de la collectivité	23 200 € TTC
Câblage	Orange est maître d'ouvrage de cette prestation et facture à la collectivité 18 % du coût HT correspondant. <i>le devis officiel vous sera transmis par Orange.</i>	<i>le devis officiel vous sera transmis par Orange</i>

* Coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre

**Ces montants doivent être inscrits en investissement au compte 204158 et amortis.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de l'approuver.

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré,**

APPROUVE les modalités de financement suivantes, sur la base des estimatifs sommaires réalisés par le SDE 22, maître d'ouvrage :

- **Le projet d'effacement des réseaux basse tension au lieu-dit « La Couture – tranche n°2 »** présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **95 000.00 € H.T.**

Notre commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au **taux de 30%**, conformément au règlement financier du SDE 22, **calculé sur le montant H.T. du coût réel des travaux.**

- **Le projet d'aménagement de l'éclairage public au lieu-dit « La Couture – tranche n°2 »** présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **25 000.00 € H.T.** (*coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre*).

Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage éclairage public au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au **taux de 60%**, conformément au règlement financier du SDE 22, **calculé sur le montant H.T. du coût réel des travaux, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%**.

- **Le projet d'enfouissement coordonné des infrastructures de communications électroniques au lieu-dit « La Couture – tranche n°2 »** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **23 200.00 € T.T.C.**

Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux d'infrastructures de communications électroniques au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au **taux de 100%**, conformément au règlement financier du SDE 22, **calculé sur le montant T.T.C. du coût réel des travaux.**

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la commune selon les conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00



*Le Maire,
Henri LABBE
ERQUY, Le 14 avril 2022*

ERQUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'An Deux Mil **Vingt-deux**, le jeudi 14 avril 2022 à vingt heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Michel AMADIÉU, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

14 AVRIL 2022					ÉLECTRIFICATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉPHONIE 2021 SOUS L'ÉGIDE DU SDE 22 (AVENANT N°1/2021-2) : DEPOSE – REPOSE ECLAIRAGE PUBLIC DU TERRAIN DE FOOTBALL DE CAROUAL – RECTIFICATION DELIBERATION N°2021-01-21-12-00 – FINANCEMENT SUITE A TRAVAUX COMPLEMENTAIRES
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	11	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	5
ABSENTS	5
APTES A VOTER	22



CONVOCACTION	08-04-2022
RÉUNION	14-04-2022
AFFICHAGE	20-04-2022
TRANSMISSION	20-04-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire			1	0	0	HUET Jean-Marie MONNIER Philippe
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			1	0	0	
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			0	1	0	
	AMADIÉU Michel	3è Adjoint			1	0	0	
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe			0	0	1	
	POUGET Léo	5è Adjoint			0	0	1	
	MAZARE Marie-Camille	6è Adjointe			1	0	0	
	HERNOT Bruno	7è Adjoint			1	0	0	
	L'HARIDON Michelle	8è Adjointe			1	0	0	
	HUET Jean-Marie	CMD1			1	0	0	PILVEN Patrice
	TOMBETTE Yves	CMD2			0	0	1	
	CHARLOT Karine	Conseillère			0	1	0	LABBÉ Henri
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			0	1	0	
	DONNARD Roxane	Conseillère			1	0	0	
	DURAND Philippe	Conseiller			1	0	0	
	GUINARD Brigitte	Conseillère			1	0	0	
	LANCESSEUR Christian	Conseiller			0	0	1	
	LE RALEC Delphine	Conseillère			0	1	0	
LESNARD Pierre	Conseiller			1	0	0		
MANIS Cécile	Conseillère			0	1	0		
PILVEN Patrice	Conseiller			1	0	0		
RAULT Gabriel	Conseiller			1	0	0		
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller			0	0	1	RENAUT Sylvain
	CHALVET Maryvonne	Conseillère			1	0	0	
	DETREZ Nicole	Conseillère			1	0	0	
	RENAUT Sylvain	Conseiller			1	0	0	
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0	
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS			17	5	5		

Conseil du 14-04-2022					ÉLECTRIFICATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉPHONIE 2021 SOUS L'ÉGIDE DU SDE 22 (AVENANT N°1/2021-2) : DEPOSE – REPOSE ECLAIRAGE PUBLIC DU TERRAIN DE FOOTBALL DE CAROUAL – RECTIFICATION DELIBERATION N°2021-01-21-12-00 – FINANCEMENT SUITE A TRAVAUX COMPLEMENTAIRES
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	11	00	

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-01-21-12-00, le conseil municipal a approuvé le programme de dépose et de repose de l'éclairage public du terrain de football de Caroual, réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22).

Sur demande de la collectivité, ce devis a été réévalué afin de prendre en compte de nouveaux travaux.

Le montant estimatif des travaux est désormais estimé à 28 512.00 € T.T.C. et la subvention d'équipement versée par la commune au SDE 22 sera de 17 160.00 €.

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré,**

APPROUVE le projet d'éclairage public de dépose-repose de l'éclairage public du terrain de football de Caroual, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un nouveau montant estimatif de **28 512.00 € T.T.C.** (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et **percevra de notre commune** une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **17 160.00 €**, montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte au prorata de chaque paiement à celle-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00



Le Maire,
Henri LABBE
ERQUY, Le 14 avril 2022

ERQUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'An Deux Mil **Vingt-deux**, le jeudi 14 avril 2022 à vingt heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Michel AMADIEU, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

14 AVRIL 2022					ÉLECTRIFICATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉPHONIE 2021 SOUS L'ÉGIDE DU SDE 22 (AVENANT N°3/2021) : ÉCLAIRAGE PUBLIC PLACES DU MARCHÉ ET DU NOUVEL OUPEYE – RECTIFICATION DELIBERATION N°2021-12-16-14-00 – FINANCEMENT
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	12	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	5
ABSENTS	5
APTES A VOTER	22



CONVOCAATION	08-04-2022
RÉUNION	14-04-2022
AFFICHAGE	20-04-2022
TRANSMISSION	20-04-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire			1	0	0	HUET Jean-Marie MONNIER Philippe
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			1	0	0	
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			0	1	0	
	AMADIEU Michel	3è Adjoint			1	0	0	
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe			0	0	1	
	POUGET Léo	5è Adjoint			0	0	1	
	MAZARE Marie-Camille	6è Adjointe			1	0	0	
	HERNOT Bruno	7è Adjoint			1	0	0	
	L'HARIDON Michelle	8è Adjointe			1	0	0	PILVEN Patrice
	HUET Jean-Marie	CMD1			1	0	0	
	TOMBETTE Yves	CMD2			0	0	1	
	CHARLOT Karine	Conseillère			0	1	0	LABBÉ Henri
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			0	1	0	
	DONNARD Roxane	Conseillère			1	0	0	
	DURAND Philippe	Conseiller			1	0	0	
	GUINARD Brigitte	Conseillère			1	0	0	
LANCESSEUR Christian	Conseiller			0	0	1		
LE RALEC Delphine	Conseillère			0	1	0		
LESNARD Pierre	Conseiller			1	0	0		
MANIS Cécile	Conseillère			0	1	0		
PILVEN Patrice	Conseiller			1	0	0	RENAUT Sylvain	
RAULT Gabriel	Conseiller			1	0	0		
MORIN Yannick	Conseiller			0	0	1		
CHALVET Maryvonne	Conseillère			1	0	0		
DETREZ Nicole	Conseillère			1	0	0		
RENAUT Sylvain	Conseiller			1	0	0		
LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0		
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS				17	5	5	

Conseil du 14-04-2022					ÉLECTRIFICATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉPHONIE 2021 SOUS L'ÉGIDE DU SDE 22 (AVENANT N°3/2021) : ÉCLAIRAGE PUBLIC PLACES DU MARCHÉ ET DU NOUVEL OUPEYE – RECTIFICATION DELIBERATION N°2021-12-16-14-00 – FINANCEMENT
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	12	00	

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-12-16-14-00, le conseil municipal a approuvé le programme d'éclairage public des places du Marché et du Nouvel Oupeye, réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22).

Il convient de revoir le financement de ce programme. Le montant estimatif des travaux est de 59 616.00 € T.T.C. et la subvention d'équipement versée par la commune au SDE 22 sera de 36 057.25 €.

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré,**

APPROUVE le projet de **renovation de l'éclairage public des places du Marché et du Nouvel Oupeye**, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un **montant estimatif de 59 616.00 € T.T.C.** (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et **percevra de notre commune** une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **36 057.25 €**, montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte au prorata de chaque paiement à celle-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenu	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00



Le Maire,
Henri LABBE
ERQUY, Le 14 avril 2022

ERQUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'An Deux Mil **Vingt-deux**, le jeudi 14 avril 2022 à vingt heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Michel AMADIEU, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

14 AVRIL 2022					COMpte-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT DÉLÉGATION DU 10-09-2020
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	04	14	13	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	5
ABSENTS	5
APTÉS A VOTER	22



CONVOCAATION	08-04-2022
RÉUNION	14-04-2022
AFFICHAGE	20-04-2022
TRANSMISSION	20-04-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire			1	0	0	HUET Jean-Marie MONNIER Philippe
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			1	0	0	
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			0	1	0	
	AMADIEU Michel	3è Adjoint			1	0	0	
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe			0	0	1	
	POUGET Léo	5è Adjoint			0	0	1	
	MAZARE Marie-Camille	6è Adjointe			1	0	0	
	HERNOT Bruno	7è Adjoint			1	0	0	
	L'HARIDON Michelle	8è Adjointe			1	0	0	PILVEN Patrice
	HUET Jean-Marie	CMD1			1	0	0	
	TOMBETTE Yves	CMD2			0	0	1	
	CHARLOT Karine	Conseillère			0	1	0	LABBÉ Henri
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			0	1	0	
	DONNARD Roxane	Conseillère			1	0	0	
	DURAND Philippe	Conseiller			1	0	0	
	GUINARD Brigitte	Conseillère			1	0	0	
	LANCESSEUR Christian	Conseiller			0	0	1	
	LE RALEC Delphine	Conseillère			0	1	0	
LESNARD Pierre	Conseiller			1	0	0		
MANIS Cécile	Conseillère			0	1	0		
PILVEN Patrice	Conseiller			1	0	0		
RAULT Gabriel	Conseiller			1	0	0		
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller			0	0	1	RENAUT Sylvain
	CHALVET Maryvonne	Conseillère			1	0	0	
	DETREZ Nicole	Conseillère			1	0	0	
	RENAUT Sylvain	Conseiller			1	0	0	
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0	
A	DÉCOMpte DES PRÉSENTS : QUESTIONS				17	5	5	

Conseil du 14-04-2022					COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU MAIRE		
An	Mois	Jour	QN°	Subd	EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT		
2022	04	14	13	00	DÉLÉGATION DU 10-09-2020		

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délégation de pouvoirs dont elle dispose au titre des délibérations du 10 septembre 2020, en application de l'article L.2122-22 CGCT.

Cette délégation de pouvoirs étant assortie d'une obligation de rapport au Conseil, il informe l'Assemblée des décisions qu'il a prises ou déléguées le cas échéant à ses adjoints :

Matière		Références	Date AM
02	Matière 2 : Tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;		
	Approbation des tarifs généraux 2022 – Food-trucks – saison 2022	Tarifs journaliers Stationnement : surface truck x 2 : 0.76 € le m ² Option terrasse place assises : 0.76 € le m ² Branchement électrique : 3.00 €	05-04-2022
	Approbation des tarifs généraux 2022 - Tarifs terrasses - Année 2022	Terrasse sans emprise au sol : 35.00 € m ² /an Terrasse avec emprise au sol : 35.00 € m ² /an	05-04-2022
07	Matière 7 : Création des <u>Régies comptables</u> nécessaires au fonctionnement des services municipaux;	Références	Date AM
	Régie de recettes et d'avances « culture » : suppression de la régie	Suppression de la régie au 15-04-2022	06-04-2022
	Régie recettes – Droits de place : modification récapitulative du 06-04-2022	Modification des moyens de paiement : Ajout : carte bancaire ou télépaiement	06-04-2022
16	Matière 16 : Défense juridictionnelle de la commune devant l'ensemble des juridictions des 1 ^{er} et 2 ^{ème} degré	Références	Date AM
	Désignation d'un avocat pour représenter la commune	Contentieux M. et Mme LARZILLIERE. Désignation de Me METAIS-MOURIES Anne-Charlotte pour représenter la commune	05-04-2022
	Désignation d'un avocat pour représenter la commune	Contentieux M. et Mme RAPEAUD. Désignation de Me METAIS-MOURIES Anne-Charlotte pour représenter la commune	05-04-2022

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ACTER tel que ci-dessus établi, le Compte Rendu périodique des décisions prises par le Maire d'Erquy sur le fondement de la délégation d'attributions du Conseil Municipal octroyée par délibération en date du 10 septembre 2020 et lui donne ainsi quitus pour l'exercice des prérogatives régulièrement exercées.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	17	05	05	22	00	00	22	00	22	22	00



**Le Maire, Henri LABBE,
ERQUY, jeudi 14 avril 2022**